

Laure Bereni
Laure.Bereni@ens.fr

De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)

Thèse de doctorat en science politique, université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne
Soutenue le 6 décembre 2007 (539 p.)

COMPOSITION DU JURY

Johanna SIMEANT, professeure, université Paris 1 (directrice de thèse)
Rose Marie LAGRAVE, directrice d'études, EHESS Paris (rapporteuse)
Frédérique MATONTI, professeure, université Paris 1 (présidente du jury)
Amy MAZUR, professeure, Washington State University
Pierre MULLER, directeur de recherche, CEVIPOF (rapporteur)
Frédéric SAWICKI, professeur, université Lille 2

RESUME

Question de recherche

La thèse explore la genèse d'un dispositif institutionnel, la réforme dite de la « parité politique », depuis l'émergence publique de la cause de la parité (1992) jusqu'à sa mise en loi (1999-2000). Il s'agit de comprendre les **logiques sociales et politiques au principe de la transformation d'un slogan initialement marginal en dispositif institutionnel contraignant**. En effet, quand il fait irruption sur la scène publique, au début de la décennie 1990, le slogan de parité apparaît largement utopique, au vu du degré de fermeture du champ politique à la cause de la représentation politique des femmes, et en raison de son caractère présumé contraire à « l'universalisme républicain ». Or, en l'espace de quelques années, la parité a fait l'objet d'une révision constitutionnelle (1999) puis d'une loi électorale (2000) qui prévoit, pour la première fois dans l'histoire juridique française, des mécanismes incitatifs et contraignants d'action positive en faveur des femmes dans la constitution des candidatures à la plupart des élections. Ainsi, la légitimation de la parité apparaît comme une énigme, que cette thèse s'est donnée pour objectif d'éclairer.

Apports théoriques

Les phénomènes d'émergence, de mise à l'agenda et de mise en loi des problèmes publics se situent à l'intersection des recherches sur les mouvements sociaux et sur les politiques publiques. La démarche théorique adoptée dans cette thèse a consisté à croiser les apports de ces deux domaines de connaissance en s'efforçant de dépasser les apories du dilemme entre une approche « par le bas » (centrée sur l'impact des mouvements sociaux, à l'extérieur du champ politique) et une approche « par le haut » (se focalisant sur l'impact des paramètres endogènes au champ politique).

La thèse se propose de contribuer à l'analyse sociologique des mobilisations collectives et de l'élaboration des politiques publiques en proposant la catégorie d'*espace de la cause des femmes* et en adoptant une démarche résolument *processuelle*.

L'espace de la cause des femmes

La catégorie d'espace de la cause des femmes désigne la configuration des collectifs (et de leurs participantes) qui luttent *au nom* des femmes et *pour* les femmes quels que soient les termes de la lutte et la sphère sociale dans laquelle ils s'inscrivent. L'espace de la cause des femmes inclut plusieurs « pôles » : le pôle *associatif* (associations luttant de manière autonome pour la cause des femmes), *partisan* (commissions et groupes femmes des partis), *intellectuel* (réseaux d'universitaires et d'expertes issues des fractions les plus militantes du champ des études féministes, sur le genre et/ou sur les femmes) et *institutionnel* (instances étatiques chargées de la promotion des droits des femmes). L'espace de la cause des femmes est également traversé par plusieurs « mouvances », qui désignent des ensembles d'actrices réunies par des manières proches de définir ce que signifie la cause des femmes. En particulier, pour la période contemporaine en France (des années 1970 à nos jours), on distingue deux mouvances principales : une *mouvance traditionnelle*, héritière des mobilisations féminines et féministes constituées dans la première partie du 20^{ème} siècle, au moment des luttes pour le suffrage et l'égalité civile : une mouvance *de la seconde vague*, constituée dans les années 1970 dans le sillage de Mai 1968. L'intérêt de la notion d'espace de la cause des femmes consiste à mettre en évidence les *liens* objectifs (réseaux, multipositionnalités, lieux d'interface), plus ou moins activés selon le contexte historique, qui existent entre différentes catégories d'actrices malgré la dispersion des lieux et des modalités de leurs luttes. En l'espèce, cette notion a permis de restituer la transversalité des mobilisations paritaires, investies par une configuration d'actrices issues – parfois situées à l'intersection – de diverses sphères sociales, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions. Ce caractère transversal des mobilisations paritaires a opéré comme une ressource de l'action collective, à même de compenser les faibles effectifs et la relative marginalité politique des militantes.

Une approche processuelle

Le second apport de cette thèse réside dans une approche processuelle, comme l'indique l'usage de la notion de « carrière » – empruntée aux travaux des sociologues interactionnistes américains – pour analyser les devenir de la parité au cours de la période étudiée. A l'opposé d'une perspective statique, qui ferait de la parité un slogan fixé une fois pour toute, cette perspective permet de mettre en évidence les requalifications successives dont il fait l'objet au cours de la décennie, notamment alors qu'il devient un enjeu croissant pour les acteurs dominants du champ politique. Elle conduit également à reconstituer les différentes configurations d'acteur-rice-s qui se mobilisent pour ou contre, ou ignorent la parité à différents moments, et les significations diverses que revêtent ces prises de position dans chaque contexte. Enfin, cette approche processuelle a l'avantage de proposer une *causalité contextualisée*, à l'encontre d'une approche déterministe (qui conduirait à isoler un nombre restreint de variables macrosociologiques explicatives) ou téléologique (qui conduirait à penser l'enchaînement des « percées » de la parité comme autant d'étapes orientées vers une fin déterminée). L'approche diachronique permet en effet de restituer l'indétermination, la contingence qui caractérise la transformation de la cause de la parité en dispositif institutionnel. C'est *en contexte* qu'est examinée l'articulation des mobilisations paritaires et des paramètres propres au champ politique (cycles électoraux, état des problèmes

politiques dominants, rapports de force entre les acteurs du champ politique...) afin d'expliquer le processus examiné.

Organisation du récit

L'organisation du récit (7 chapitres) restitue à la fois les contributions des différents pôles et mouvances de l'espace de la cause des femmes aux mobilisations paritaires (ainsi que les liens qui les unissent) *et* l'épaisseur historique de la carrière de la parité, avec le souci de ne pas « écraser » (en l'homogénéisant artificiellement) la période étudiée. Le récit est donc le plus souvent ordonné de manière diachronique, centré sur des *épisodes* contestataires, afin de restituer la *dynamique* des mobilisations et du processus de légitimation de la parité. L'année 1997, marquée par la mise à l'agenda de la réforme paritaire, constitue une date charnière, en tant qu'elle constitue une rupture majeure dans la carrière du slogan, et qu'elle induit un redéploiement substantiel des définitions de la situation.

1^{ère} PARTIE - L'invention d'un slogan, l'émergence d'un mouvement

La **première partie** de la thèse vise à **dénouer l'énigme de l'invention de la parité et de l'émergence d'un « mouvement » pour la parité**. Si la parité et les mobilisations qu'elle suscite s'inscrivent dans le sillage d'une longue histoire des mobilisations pour la cause des femmes en politique, leur irruption sur la scène publique en 1992 constitue à bien des égards une rupture, dont on entreprend d'éclairer les enjeux et les logiques sociales. C'est cette année-là, en effet, que le slogan de « parité », se diffuse et s'impose comme la grammaire légitime des luttes autour de la cause de la représentation politique des femmes. 1992 est aussi l'année de la constitution d'une kyrielle de collectifs associatifs spécifiquement dédiés à la parité, attirant des militantes issues de segments variés de l'espace de la cause des femmes (**Chapitre 1 – 1992 : l'irruption des mobilisations pour la parité**). La mise au jour de deux « grappes » de mobilisations successives, la première autour des élections régionales de mars 1992, la seconde dans la foulée de la conférence européenne « Femmes au pouvoir » organisée à Athènes en novembre 1992, permet de comprendre comment ces deux paramètres de la conjoncture ont pu jouer le rôle d'*événements transformateurs* dans le processus d'émergence des mobilisations paritaires. Loin de considérer ces paramètres comme des éléments induisant mécaniquement des protestations collectives, on restitue le caractère incertain, risqué, et donc fondamentalement *paradoxal* de la naissance de ces luttes, en prenant en compte les ressources des actrices et leurs anticipations.

Dans les deux chapitres suivants, on explore ce qui, dans le passé, peut expliquer cette rupture. Deux angles sont adoptés dans cette quête généalogique. Tout d'abord, on place la focale sur la genèse du slogan de parité, en retraçant l'histoire des mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes depuis l'émergence de la seconde vague au début des années 1970 – moment d'irruption du féminisme de la seconde vague et donc de redéfinition profonde des enjeux et des formes des luttes pour la cause des femmes (**Chapitre 2 – La genèse d'un slogan**). On montre que le mot d'ordre de « parité » résulte du croisement de différentes manières de problématiser la cause des femmes en politique, formulées par des segments très divers de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970 : revendication d'une plus grande inclusion des femmes dans la vie civique au nom de l'apport de la différence des femmes en politique, formulée par les associations féminines traditionnelles ; revendications de quotas menées par des militantes de partis politiques dans la seconde moitié des années 1970 ; reformulations militantes de la cause des femmes en politique par des collectifs qui s'inscrivent davantage dans la tradition du féminisme autonome de la seconde vague, entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980 ; enfin,

élaborations nées au cours de la décennie 1980 dans le champ académique des études féministes et sur les femmes et dans les arènes dédiées à la cause des femmes au sein de plusieurs organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe.

Ce premier regard sur la genèse de la parité, par le biais de l'histoire des idées – même si celle-ci a été replacée dans le contexte de l'histoire des collectifs où elles émergent –, a été complété par une seconde perspective, centrée sur les *carrières* des entrepreneuses des mobilisations paritaires et sur l'histoire des espaces militants dans lesquels elles s'inscrivent (**Chapitre 3 – Converger vers la parité : carrières individuelles et logiques des espaces sociaux**). Cette analyse a permis de donner sens à ce qui peut apparaître comme une énigme lorsque l'on observe les mobilisations paritaires, à savoir qu'elles suscitent la convergence d'actrices qui auparavant ne luttaient guère ensemble : militantes de partis – et en premier lieu du Parti socialiste –, féministes de la seconde vague et membres d'associations féminines traditionnelles. On montre ainsi que l'engagement de militantes issues du PS dans les luttes associatives pour la parité doit se comprendre en tenant compte, indissociablement, de la dévalorisation de leur position personnelle dans le parti *et* de la dégradation des conditions de réception de la cause de la représentation politique des femmes pour laquelle elles se sont préalablement investies en son sein. Par ailleurs, les conditions de l'engagement paritaire de militantes issues de la nébuleuse du féminisme de la seconde vague s'éclairent au regard du processus d'institutionnalisation qui affecte l'espace de la cause des femmes depuis le début des années 1980 – transformation propice à la valorisation de postures plus modérées en son sein. Enfin, l'analyse combinée de la logique des carrières individuelles et de la dynamique des espaces sociaux permet de comprendre l'investissement de militantes d'associations féminines traditionnelles dans les luttes pour la parité aux côtés d'associations au profil plus nettement féministe. Cet engagement est le produit de la trajectoire empruntée depuis les années 1980 par ces organisations, au sein desquelles la cause de la représentation politique des femmes occupe une place accrue et qui se trouvent ancrées de manière croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes sous l'effet de l'institutionnalisation de cet espace.

2^{ème} PARTIE - Luites associatives, investissements intellectuels

La **seconde partie** de la thèse prend pour objet les **formes et registres des luttes paritaires**. Deux catégories de mobilisations sont explorées : les engagements associatifs et les investissements intellectuels. Tout d'abord, on ouvre la « boîte noire » des mobilisations associatives pour la parité, en se focalisant sur période 1993-1997, avant que la mise à l'agenda de la réforme paritaire ne bouleverse substantiellement la morphologie des mobilisations (**Chapitre 4 – « Faire mouvement » autour d'une cause marginale : les mobilisations associatives pour la parité, 1993-1997**). Au cours de cette période, le slogan est loin de s'imposer comme une cause consensuelle dans l'espace de la cause des femmes, ce qui rend d'autant plus étroites les bases numériques des mobilisations pour la parité. En outre, ces dernières sont marquées en leur sein même par des contradictions et divisions sur le sens qu'il convient de donner à la parité ainsi que par un faible degré de coordination des luttes, si bien qu'elles s'apparentent davantage à une *nébuleuse* qu'à une *coalition*. En dépit de ces faiblesses, on montre que le slogan de parité a occasionné une réelle effervescence militante au cours de la période étudiée, caractérisée par des registres d'action « respectables » et « experts ». L'éclatement des luttes et la prévalence de registres protestataires feutrés permet de comprendre l'invisibilité des mobilisations pour la parité dans les médias, qui se sont fait l'écho de certaines actions (notamment des « manifestes ») mais ont eu tendance à effacer le sujet collectif (le « mouvement ») de ces luttes ; dans les comptes rendus médiatiques, et en

premier lieu dans la presse, la parité est, de fait, avant tout apparue comme l'enjeu d'une controverse intellectuelle.

Les registres et les logiques sociales des investissements intellectuels autour de la parité dans l'espace public font également l'objet d'une exploration détaillée (**Chapitre 5 – L'investissement des savantes**). On montre d'abord à quel point, tout au long d'une décennie, la revendication de parité est frappée d'illégitimité intellectuelle, par le fait d'une alliance objective entre des théoriciennes du féminisme radical d'une part, et des porte-parole de la doxa républicaine de l'autre, au nom d'une commune allégeance à « l'universalisme ». On mesure ainsi à quel point l'engagement savant en faveur de la revendication de parité constitue, *a priori*, un engagement improbable. Néanmoins, certain-e-s intellectuel-le-s (en majorité des femmes) se sont investi-e-s pour cette cause. On met au jour, en premier lieu, les conditions de l'engagement des *compagnes de route*, ces universitaires qui se sont engagées aux côtés des mobilisations paritaires tout au long de la décennie. Issues du champ des études féministes et sur les femmes, elles sont intégrées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, mais à une « juste distance » des fractions les plus radicales. Leur notoriété intellectuelle s'est en partie construite à l'extérieur du champ académique pur (notamment *via* le monde éditorial) en raison des obstacles qui ont longtemps pesé sur les perspectives de valorisation des recherches sur les femmes en son sein. On peut ainsi mieux comprendre leur propension à sortir de la stricte logique savante pour endosser le rôle d'expertes au service de la parité. Dans la seconde moitié des années 1990, le slogan bénéficie du crédit intellectuel d'une autre catégorie de savantes, qu'on a appelé les *alliées providentielles*, en raison de leur éloignement objectif de l'espace de la cause des femmes, de l'importance de leur notoriété publique et du crédit intellectuel qu'elles ont transféré à la thèse de l'« universalité » de la différence des sexes.

3^{ème} PARTIE - Dynamiques de politisation et d'institutionnalisation

Enfin, dans la **troisième partie** de la thèse, on se focalise sur **les devenir de la parité dans le champ politique**, depuis son apparition comme slogan à sa transformation en dispositif institutionnel. On met au jour, en adoptant une perspective diachronique, la dynamique de cette carrière : d'une part, on souligne le caractère incertain et précaire de ce qui apparaît, *a posteriori*, comme une succession d'étapes bien ordonnées vers la consolidation de la revendication de parité; d'autre part, on entreprend de restituer l'enchevêtrement de facteurs ayant conduit à l'acclimatation partielle de la parité dans le champ politique, acclimatation qui ne peut s'expliquer par la seule logique de la demande ou de l'offre politique. On s'intéresse, dans un premier temps, à la séquence 1993-1997, au cours de laquelle la revendication de parité réalise quelques « percées » dans le champ politique, sans que le projet de mettre en place un dispositif paritaire contraignant ne soit mis à l'agenda gouvernemental (**Chapitre 6 – La parité dans le champ politique : une acclimatation difficile, 1993-1997**). L'épisode le plus crucial dans le processus d'acclimatation politique que connaît le slogan de parité au cours de la période réside dans la conversion du Parti socialiste à ce slogan au printemps 1996. On montre que ce ralliement s'inscrit dans un contexte de redéfinition de sa stratégie de reconquête électorale sous la houlette de Lionel Jospin, à partir de la fin de l'année 1995. L'accent est désormais placé sur la « rénovation démocratique », cadre général au sein duquel la cause de la parité se trouve bientôt imbriquée. En dépit de réelles résistances émanant d'une partie des élites socialistes, la parité se trouve donc ainsi être l'un des paris électoraux que fait la nouvelle direction, à travers l'imposition de 30% de circonscriptions « réservées aux femmes » et l'engagement d'inscrire la parité dans la Constitution.

Avec l'annonce, en juin 1997, par le nouveau Premier ministre Lionel Jospin de son souhait de réviser la Constitution pour y intégrer le principe de parité, une nouvelle séquence s'ouvre dans la carrière de la revendication, celle de sa traduction en dispositif institutionnel (**Chapitre 7 – La fabrique des lois dites « sur la parité », 1997-2000**). Loin d'aboutir à une décrue des mobilisations, la séquence de la fabrique des lois induit une transformation de la morphologie des mobilisations pour la parité : d'une part, la mise à l'agenda catalyse la transformation de la *nébuleuse* en *coalition paritaire* (marquée par un degré croissant d'alignement des perceptions et de coordination des luttes) ; d'autre part, l'épisode de la fabrique des lois induit l'entrée en scène et l'implication grandissante d'actrices de l'espace de la cause des femmes qui étaient peu ou pas impliquées dans les mobilisations paritaires auparavant, en particulier les instances chargées des femmes dans les partis politiques et à l'intérieur de l'État. La mise au jour de ce déplacement de l'épicentre des mobilisations paritaires vers le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes permet d'éclairer les modalités de traduction du slogan en dispositif législatif.